

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2019 DAC 802 DDCT Signature d'un bail civil au bénéfice de la Ville de Paris avec la société Immobilière 3F pour la mise à disposition de la salle Marius Magnien (14^e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'I3F est propriétaire d'un espace dit salle Marius Magnin, dans un ensemble immobilier situé rue du moulin vert à Paris 14^{ème}. Cette salle traditionnellement utilisée pour les spectacle et fêtes de quartier a été fermée sur injonction de la préfecture de police il y a plusieurs années, pénalisant nombre d'habitants à disposer d'un lieu culturel de proximité.

La Ville de Paris souhaitant la réouverture de cette salle de spectacle afin d'y accueillir un équipement culturel de proximité, s'en est portée locataire auprès de la société I3F.

La Ville de Paris assurera le financement des travaux de réhabilitation de la salle Marius Magnin qui sont à la charge du propriétaire à hauteur de 790 000 euros TTC (études et travaux). En contrepartie de ce financement, la société I3F consentira une franchise de loyer à la Ville de Paris d'un montant équivalent sur une durée de 9 années entières et consécutives, commençant à la date de réception des travaux, et cela dans le cadre d'un bail civil liant les deux parties. Cette opération de travaux devra être achevée et réceptionnée au troisième trimestre 2020.

Je sou mets à votre approbation le présent projet de délibération qui a pour objet de m'autoriser à signer le bail civil d'une durée de 9 ans avec la société I3F.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris